



## Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACS'AGRI)

Option Transition agricole dans les territoires métropolitains

En formation initiale par la voie de l'apprentissage (Niveau 5)

### Durée totale de la formation

1400 heures réparties sur deux ans

### Date de session

De septembre à juin N+2

### Délai d'accès à la formation

Deux mois après l'entrée en formation

### Lieu

UFA Carmejane  
Route d'Espinouse  
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

### Pour la session précédente :

Taux de réussite : 88%

Taux de satisfaction : 53%

Taux d'insertion à 6 mois : 71%

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Être capable d'assurer une expertise technico-économique et environnementale,
- Être capable de mettre en œuvre une organisation du travail,
- Être capable d'assurer la conduite de projet,
- Être capable de mettre en œuvre une analyse stratégique visant à l'accompagnement au changement en s'appuyant sur les besoins des professionnels, des filières, des territoires et les attentes sociétales en matière d'évolution des pratiques agricoles.

### MÉTIERS VISÉS

- Chef d'exploitation / exploitant / responsable d'entreprise agricole
- Gérant, chef de culture et/ou responsable d'atelier(s) d'élevage(s)
- Technicien conseiller et animateur
- Contrôleur / auditeur
- Inspecteur
- Technicien d'expérimentation

### CONTENU DE LA FORMATION

Module	Horaire	Année 1	Année 2
Français	58	21	35
Education Socio-Culturelle	87	35	49
Documentation	29	17,5	10,5
Sciences Economiques et Sociales	87	0	84
Sciences Economiques et Sociales et de Gestion	391,5	227,5	164
Technologies de l'Information et de la Communication	42	42	
Biologie-Ecologie	29	21	7
Mathématiques et Statistiques	70	56	14
Sciences et Techniques Agricoles Productions Animales	159,5	70	87,5
Sciences et Techniques Agricoles Productions Végétales	203	147	56
Histoire-Géographie	29	0	28
Education Physique et Sportive	52,5	24,5	28
Accompagnement au Projet Personnel et Professionnel	70	0	70
Anglais	105	52,5	52,5
Enseignements d'Initiative Locale	70	35	35
Activités Pluridisciplinaires	96,5	56	40,5
<b>TOTAL :</b>	<b>1579</b>	<b>805</b>	<b>761</b>

Nombre de semaines : 23 semaines 22 semaines

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences, pour plus d'informations :

[https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

## Contacts

Responsable de formation :  
Jean-Philippe MARTINOD  
jean.philippe.martinod@educagri.fr

Responsable administrative :  
Sandrine BERTRAND  
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

## Accessibilité

Référente handicap :  
Sandrine BERTRAND  
sandrine.bertrand1@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

## POURSUITE D'ÉTUDES

Licences, Masters, licences Professionnelles, écoles d'ingénieurs

## MODALITÉS D'ALTERNANCE

Le planning de formation précise pour chaque année scolaire les semaines de formation à l'UFA et celles en entreprise.

Cadence moyenne : 2/3 semaines en centre et 2/3 semaines en entreprise. Il n'y a pas cours en centre de formation pendant les vacances scolaires.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel, avec des cours magistraux et des travaux dirigés.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 50% en Contrôle en Cours de Formation (CCF)
- 50% en épreuves terminales nationales

## PRÉ-REQUIS ET PUBLIC VISÉ

- Baccalauréat général, professionnel ou technologique, diplôme de niveau 4
- Lycéens, adultes en reconversion

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Inscription via ParcoursSup
- Dossier de candidature à télécharger sur le site Internet : <https://digne-carnejane.educagri.fr/cfppa-ufa/telecharger-les-dossiers-de-candidatures>

## RÉMUNÉRATION APPRENTI(E)

SMIC BRUT mensuel : 1 801,80 euros au 1 <sup>er</sup> janvier 2025		
Rémunération 1 <sup>ère</sup> année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 486,00 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 775,00 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 955,00 €
Rémunération 2 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 703,00 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 919,00 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 1099,00 €
Rémunération 3 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 991,00 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1 207,00 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1 405,00 €
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1 801,80 euros		

L'apprenti(e) est exonéré de la totalité des cotisations salariales avant 29 ans. Au delà, sa cotisation sera faible (une vingtaine d'euros) sur la part de sa rémunération supérieure à 79% du SMIC.

L'apprenti(e) peut bénéficier d'aides (au logement, au permis de conduire), nous contacter pour tout renseignement.

RNCP39836  
09/01/2024

Mise à jour le 16/01/2025